



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2023
PROCÈS VERBAL
REDIGE AU COURS DE CETTE SEANCE

L'an 2023 et le 9 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE PERPEZAT sous la présidence de FAURE PATRICE Maire.

Date de la convocation : le 03 février 2023
Date d'affichage en mairie : le 03 février 2023

Présents : M. FAURE PATRICE, Maire, Mmes : BATTUT GAËLLE, MALLET Elodie, VALLEIX-BOUCHEIX ESTELLE, MM : FAYDIT ALAIN, MEGEMONT CHRISTOPHE, MONIER CEDRIC, MOTTET OLIVIER, ROUEL MATTHIEU, TINET HENRI

Absent(s) :
Excusé(s) : GOIGOUX Franck.

A été nommée secrétaire : MALLET Elodie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10
- Absents :
- Excusés : 1

Madame TINET Céline, secrétaire de mairie est présente.

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et fait valider le procès verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès verbal du 12/01/2023,
 - Validation du dossier de la réglementation des boisements,
 - Raccordement HTA LD CLERGEAT TORTEBBESE, validation des conventions de servitudes avec ENEDIS pour la pose de transformateurs sur la section de Luc BAS,
 - SIEG, approbation des modifications des statuts,
 - Eclairage public, réfections et modifications de l'éclairage public aux villages de Geollaire et de Perpezat,
 - Validation de la l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres pour la pose de compteurs généraux sur le réseau AEP de la Commune de PERPEZAT,
 - Validation de l'organisation du temps scolaire (OTS) - rentrée 2023,
 - Coupe section Angle Haut 2023,
 - Projet informatique école 2023,
 - Travaux ONF,
 - Questions diverses.
-

- 1 Validation du procès verbal du 12/01/2023,
- 2 Validation du dossier de la réglementation des boisements,

Suite à l'enquête publique, il y a lieu de valider la nouvelle réglementation des boisements. Le conseil valide cette réglementation.

POUR : 10, CONTRE : 0 , ABSTENTION : 0)

- 3 Raccordement HTALD CLERGEAT TORTEBBESE, validation des conventions de servitudes avec ENEDIS pour la pose de transformateurs sur la section de Luc BAS,

Le conseil valide les conventions de servitude avec ENEDIS pour la pose de transformateurs sur la section de Luc-Bas.

(POUR : 10 , CONTRE : 0 , ABSTENTION : 0)

- 4 SIEG, approbation des modifications des statuts,

Le conseil approuve la modification des statuts du SIEG .

(POUR : 10, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- 5 Eclairage public, réfections et modifications de l'éclairage public aux villages de Geollaire et de Perpezat,

Le conseil prévoit la réfection de 3 candélabres (1à Geollaire et 2 à Perpezat) et la modification d'un candélabre (La Barguère) pour un montant total de 4080,72 qui après la participation du SIEG revient à la commune pour un montant de 1700,72 euros.

(POUR : 10, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- 6 Choix de la l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres pour la pose de vannes et de compteurs généraux sur le réseau AEP de la Commune de PERPEZAT,

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- Entreprise LYAUDET pour un montant de 82 600 EUROS HT ;
 - Entreprise COUDERT pour un montant de 80 440 EUROS HT ;
 - Entreprise LEMONNIER pour un montant de 74 689 EUROS HT ;
- L'entreprise LEMONNIER est choisie pour la pose de compteurs généraux.

(POUR : 10, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- 7 Validation de l'organisation du temps scolaire (OTS) - rentrée 2023,

Le conseil décide de ne pas modifier l'organisation du temps scolaire.

(POUR : 10, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- 8 Coupe section Angle Haut 2023,

La coupe sur la section Angle-Haut est validée pour environ 80 à 100 m².

(POUR : 10, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

- 9 Projet informatique école 2023,

Projet de changement du TNI car il est possible d'obtenir 40 % de subventions FIC.

- 10 Travaux ONF,

L'ONF propose :

- Travaux plantation Luc-Haut : 300 mélèzes à replanter pour un montant de 2220 euros,
- Travaux de piste sur Luc-Haut et Angle-Haut pour un montant de 2560 euros,
- Forêt sectionnale de Bonnabry : travaux préalables à la régénération pour un montant de 3190 euros,
- Forêt sectionnale de Rivière-Laval : entretien chemin de desserte pour un montant de 4150 euros,

Aucun travaux retenus, la plantation des 300 mélèzes à Luc-Haut sera effectuée par les conseillers ;

- Questions diverses,

Le conseil décide de prendre un arrêté concernant la divagation des animaux.

Le conseil décide de ne pas augmenter les impôts.

Le repas des aînés est fixé le jeudi 27 avril 2023.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30

Le Maire,
FAURE .P



La secrétaire de séance,
MALLET Elodie
Absente à la réunion
Du 23/02/2023

Liste des délibérations
Séance du 23 Février 2023

Déposées en SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
et rendues exécutoires le 27 février 2023

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2023_02_010	Approbation de l'assiette des coupes 2023 pour les forêts relevant du régime forestier, forêt sectionale d' Angle Haut.
2	2023_02_011	Résultat du référendum du 12 février 2023
3	2023_02_012	Matériel de déneigement : Achat d'un tracteur d'occasion John Deere 6350
4	2023_02_013	Matériel de déneigement : Achat d'un d'une étrave d'occasion ARVEL VA 10
5	2023_02_014	Matériel de déneigement : Reprise du tracteur d'occasion Deutz Fhar type M 600 DCD

En mairie, le 27/02/2023
Le Maire
PATRICE FAURE



